



Faire face à l'émigration des médecins de pays pauvres

Mary Robinson, ancienne présidente d'Irlande, et **Francis Omaswa**, président de l'African Center for Health and Social Transformation, présentent un Code de pratique pour le recrutement



D'immenses efforts sont aujourd'hui consentis pour lutter contre les maladies graves qui sévissent dans les pays en développement. Cependant, le succès de cet effort mondial ne tient qu'à un fil ténu et de plus en plus effiloché – la pénurie catastrophique de professionnels de santé formés. Les raisons de cette pénurie massive sont nombreuses: facultés de médecine et professeurs en nombre insuffisant, systèmes de santé fragiles au sein desquels les médecins et les infirmiers luttent pour travailler efficacement, et attrait puissant des emplois mieux rémunérés offerts par les pays les plus riches qui incitent les personnels de santé à quitter leur pays natal en quête d'une vie meilleure.

La migration des professionnels de santé des pays pauvres vers les pays riches exacerbe ces pénuries. L'Afrique supporte près de 25% de la charge de morbidité mondiale, mais ne dispose que de 3% du personnel mondial pour y faire face. Les effets de cette migration pourraient

anéantir la capacité des pays en développement à reconstituer leurs effectifs de personnels de santé formés, dont ils ont un besoin urgent. Par exemple, selon un représentant du Ministère de la santé du Ghana, ce pays a diplômé en 2008 70 médecins, formés dans sa Faculté de médecine bénéficiant de fonds publics, et 67 d'entre eux ont émigré.

Les solutions au défi que représente la migration des personnels de santé ne résident pas dans une limitation draconienne des droits des personnels à émigrer et ne doivent pas ignorer les intérêts légitimes des pays en développement à tirer des avan-

67 des 70 médecins formés en 2008 au Ghana ont émigré

tages réciproques de cette migration. En revanche, un cadre mondial éthique est nécessaire pour faire face aux réalités de la migration des personnels de santé et reconnaître les intérêts légitimes de ces personnels, des pays d'origine et des pays de destination.

Realizing Rights [que préside Mary Robinson] et les membres de son Conseil consultatif sur la politique mondiale en matière

de migration des personnels de santé travaillent depuis plus de quatre ans, en consultation étroite avec l'OMS et l'Alliance mondiale pour les personnels de santé, à l'élaboration d'un projet de Code de pratique pour le recrutement international des personnels de santé. Ce Code énonce les mesures recommandées aux gouvernements et aux acteurs du secteur privé dans les domaines du recrutement éthique et des droits des travailleurs, afin de garantir que les migrations bénéficient tant aux pays d'origine qu'aux pays de destination.

Par exemple, il fournit des conseils en matière de bonnes pratiques portant sur l'accroissement de la production des personnels de santé, sur l'extension de l'aide au développement fournie par les principaux pays donateurs afin de contribuer à la formation et à la fidélisation des personnels de santé dans les pays d'origine, ainsi que sur le renforcement de l'établissement des rapports et du recueil des données par les pays en vue de suivre les progrès. Ce Code constitue un guide important des mesures à prendre au niveau mondial, régional, national et local, et représente une étape significative dans la mise en œuvre du droit à la santé.

Nous disposons aujourd'hui

d'une occasion historique d'accomplir des progrès réels dans la résolution du problème des migrations des personnels de santé. Pour la première fois, il existe un large consensus interrégional sur le projet de Code de pratique. 54 représentants venus de 32 pays se sont réunis la semaine dernière à Madrid à l'occasion du Dialogue interrégional du Conseil consultatif sur la politique mondiale en matière de migration des personnels de santé. Chaque participant à cette réunion a exprimé son soutien au Code de pratique et prié instamment la communauté mondiale d'adopter celui-ci lors de l'Assemblée mondiale de la santé qui se tiendra cette semaine à Genève.

L'adoption du Code de pratique constituerait une première étape cruciale dans la résolution des défis posés par la migration des personnels de santé. Une fois le Code de pratique adopté, les pays riches et les pays pauvres travailleront ensemble à la modification de leurs pratiques de recrutement, de la production et de la fidélisation des personnels de santé, ainsi qu'à la mise en place d'une aide au développement ciblée destinée aux pays les plus touchés par l'émigration des personnels de santé. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

Serg Carr

Vos par (Le Nou Vou du T